

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2001/.....009...../AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE PARTENARIAT SIGNE LE 23 JUIN 2000 A COTONOU ENTRE LES ETATS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE (ACP) ET LES ETATS DE L'UNION EUROPEENNE

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77

Après en avoir délibéré, adopte;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er : Est ratifié et promulgué l'Accord de Partenariat signé le 23 Juin 2000 à Cotonou entre les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les Etats de l'Union Européenne.

Article 2 : la présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, le 11 JUIN 2001



GENERAL LANSANA CONTE